



Trop perçu assurance auto

Par **Taly22**, le **19/09/2013 à 18:00**

Bonjour à tous,

Je vous explique ma situation. J'ai eu un accident de voiture le 29 mars 2011 et ma voiture a été déclarée irréparable. (un jeune qui avait "fumé" m'a foncé dessus à 110 kms/h).

Bref, j'ai été indemnisé par mon assurance : un chèque de 2500 € en mai 2011, un autre de 2439 € le 30 juin 2011 et un troisième en septembre 2012.

Aujourd'hui (septembre 2013), j'ai reçu un courrier me demandant de leur rembourser 2500 € qu'ils m'auraient versé en trop.

Dois-je les rembourser ou la prescription biennale s'applique t-elle ? Si oui, à partir de quelle date ? Est-ce la date de déclaration du sinistre ou la date de versement des indemnités ?

Merci d'avance pour vos réponses, car financièrement, je ne peux pas rembourser.